

Rentrée scolaire 2021

DASCO-PVP Secrétariat

lun. 30/08/2021 15:18

Cc : Soulier Annick <Annick.SOULIER@paris.fr>;

 6 pièce(s) jointe(s) (10 Mo)

Guide_Rentree_2021_VF2.pdf; PVP_Atelier.pdf; PVP_Autorisation d'absence.pdf; PVP_Cumul_Activité.pdf; PVP_Emploi_du_temps.pdf; PVP_Emploi_du_temps_EPS.pdf;

Madame, Monsieur,
Cher.e collègue,

Après une année scolaire compliquée par la crise sanitaire, j'espère avant toute chose que vous avez pu profiter des vacances et de l'été.

L'année qui démarre sera une nouvelle fois particulière, la pandémie n'étant pas aujourd'hui derrière nous. Je sais toutefois que vous aurez à cœur, cette fois encore, de tout faire pour assurer la continuité du service public à l'école, en piscine et dans les établissements de santé et de maintenir des apprentissages dans les conditions les plus satisfaisantes possibles pour les petit.e.s parisien.ne.s

Comme chaque année, vous trouverez ci-joint les documents de rentrée

- le guide de rentrée 2021
- les différents formulaires nécessaires pour votre prise de poste et durant l'année.

L'ensemble de ces documents sont également téléchargeables sur Intraparis, sur la page qui vous est dédiée : https://intraparis.dasco.mdp/DASCO/jsp/site/Portal.jsp?page_id=1291 (dans la rubrique « Toutes les démarches administratives »). Vous y trouverez également les contacts de vos chargés de secteur – Samy SALEM (arts plastiques et musique) et Cyril LEMAITRE (EPS) qui nous ont rejoint – et vos assistantes métiers qui sont vos interlocuteur.rice.s pour vos démarches métier par l'intermédiaire de l'adresse PVP@paris.fr. Par ailleurs, Ophélie BEHAGUE assure désormais les fonctions de coordonnatrice des projets scolaires en arts plastiques.

Vous avez pu prendre connaissance du protocole sanitaire décidé par l'Éducation Nationale pour les temps scolaires. Vous serez également destinataire des consignes mises en place par la Ville de Paris pour l'application des règles sanitaires dans les établissements scolaires et les équipements municipaux (installations sportives, conservatoires, etc.). Je vous invite à consulter régulièrement votre messagerie professionnelle afin de vous tenir informé.e de ces consignes et de leur évolution en cours d'année.

Comme vous le savez, la présentation d'un passe sanitaire n'est pas exigée pour accéder aux écoles élémentaires pendant les temps scolaires et périscolaires. Cette règle s'applique de la même manière dans les établissements sportifs pour les enseignements EPS sur le temps scolaires. En revanche, les professeurs affectés en hôpital ou en établissement médico-social sont assujettis, comme l'ensemble des professionnels qui y travaillent, à obligation vaccinale. Une prise de contact individuelle des agents concernés est assurée par la DRH.

La réunion de pré-rentrée se tenant le mercredi 1^{er} septembre, je vous souhaite une bonne reprise dans vos écoles ainsi, en dépit des circonstances, qu'une très bonne année scolaire.

Bien cordialement,



Fabien Muller
Chef du Bureau des Moyens Éducatifs
Direction des Affaires Scolaires
Sous-Direction de la Politique Éducative
01 42 76 37 51
3, rue de l'Arsenal • 75004 Paris

